



Payez vos frais de santé sur internet

Un moyen de paiement
Sûr, facile et rapide

Le paiement par internet vous permet de régler vos frais de santé quand vous le souhaitez (service disponible 7J/7, 24H/24), chez vous, de façon sécurisée.

Il vous suffit de vous munir de la facture envoyée à la suite de votre venue.

1. Rendez-vous sur la page télépaiement du site internet du Centre Hospitalier de Denain en cliquant sur l'onglet « Paiement en ligne » de la page d'accueil.
2. Renseignez les cases sur le formulaire de paiement en reprenant les informations notées sur votre facture.
3. Le montant de vos frais est affiché.
4. Vous êtes redirigé(e) automatiquement vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel vous pouvez finaliser votre paiement grâce à votre carte bancaire.
5. Un mail de confirmation de la transaction vous est envoyé à l'adresse que vous avez saisie.
6. Vous recevrez par courrier une quittance vous permettant de faire valoir vos droits auprès de vos organismes sociaux.